

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.

*Sur la mort
de Mr. le
Duc de
Bourbon.*

I. **A** Prés qu'on eut rendu au corps de feu Mr. le Duc de Bourbon, tous les honneurs dûs aux Princes de son rang, & que son cœur eut été porté à la Chapelle de Bourbon dans l'Eglise des Jezuïtes de la rue saint Antoine, on fit le 15. Mars la translation de son corps à Valeri près de Fontainebleau, qui est le lieu de la sépulture de ses Ancêtres. La mort de ce Prince, qui a suivi de près celles de Messieurs les Princes de Condé & de Conty, a donné lieu à ce Madrigal.

*Condé, Conty, Bourbon, dans moins de 15. mois
De la Parque ont subi les loix :
Ciel ! si c'est pour punir nos crimes,
Que tu remplis de deuil une auguste Maison,
Épargne un si beau sang, choisis d'autres vic-
times ;
Mais épargne sur tout le Chef de ce grand nom.*

*Le Roi règle
le rang des
Princes de
sa Maison.*

II. Le Roi a réglé le rang entre tous les Princes & Princesses de sa Maison ; Mademoiselle, fille de Mr. le Duc d'Orleans, passera après Mesdames les Princesses de Conty, & immédiatement avant Madame la Duchesse du Maine. Mr. le Duc de Chartres, fils de Mr. le Duc d'Orleans, aura la pension de premier Prince du Sang : on dit qu'il conservera le nom de Duc de Chartres, parce qu'il succedera à celui d'Orleans, qu'on estime être au dessus de celui de Mr. le Prince